



*association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés
en information documentaire
Case postale 3494 - 1211 Genève 3*

Procès-verbal de la 32^{ème} Assemblée Générale

23 mars 2004

Le président Eric Monnier ouvre l'Assemblée générale par un hommage à Jacqueline Court récemment disparue. Il lui dédie l'AG de ce soir et propose d'observer une minute de silence à sa mémoire. Puis il salue l'assemblée et particulièrement Danièle Mincio, vice-présidente de la BBS, et Nicolas Blanc du Groupe régional des bibliothécaires vaudois. Il remarque avec plaisir la présence de plusieurs directeurs-trices de bibliothèques importantes. Il lit ensuite la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la 31^{ème} Assemblée générale (20 mars 2003)

Le procès-verbal, envoyé aux membres en mai 2003, est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activités du président

Ce rapport a été envoyé avec la convocation à l'AG. Lu par Eric Monnier, il ne suscite aucun commentaire et est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes et budget

L'exercice 2003 a été envoyé avec la convocation à l'AG. Il est commenté par le trésorier, Olivier Rod, qui relève un déficit de FR 1'621.05 dû en partie à la réimpression du code de déontologie, réimpression faite à l'occasion de la conférence donnée par Michel Gorin à l'Assemblée générale de l'Association des bibliothécaires français en juin 2003 à Aubagne. La situation financière de l'AGBD est néanmoins saine puisque, sur une durée de six ans, un bénéfice de FR 3'638.85 a été engrangé.

Le rapport des vérificateurs des comptes, signé par Gina Reymond et Michel Gorin, est lu par ce dernier. Les vérificateurs se plaisent à relever l'excellente tenue de la gestion informatisée due à la compétence et au dévouement du trésorier. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes présentés et de donner décharge au trésorier, ce qui est fait par acclamation.

4. Rapport d'activités du GREF

Geneviève Nicoud expose l'avancée du dossier depuis le 17 juillet 2002. Le travail considérable effectué par le Groupe de Travail Réévaluation des Fonctions devrait porter ses fruits et Geneviève conclut par ces mots " Le processus sera lent mais il est sur les rails et avance... Nous pouvons être raisonnablement optimistes. "

D'autre part, Eric Monnier avait écrit à Charles Beer, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et Patrice Mugny, conseiller administratif, chef du Département des affaires culturelles, lors de leur entrée en fonction pour leur présenter l'AGBD. Dans leurs interviews écrites publiées dans le numéro de novembre 2003 de Hors-Texte, questionnés sur la réévaluation des fonctions, ceux-ci se prononçaient positivement.

5. Rapport du Groupe de Travail Qualité de membre de l'AGBD, débat et vote sur les scénarios proposés et sur les modifications des statuts qu'ils entraîneraient

Rappelons que ce groupe de travail s'est constitué suite à une proposition de Michel Gorin lors de l'AG 2003 pour engager une réflexion sur la place des assistants en information documentaire (AID) dans ou hors l'AGBD. Les trois scénarios proposés par le groupe de travail ont été envoyés avec la convocation à l'AG. Avec le scénario 1, les statuts de l'AGBD ne subissaient aucun changement de fond, le nom, le sigle et le logo étaient conservés, les AID ne pouvaient devenir membres. Les scénarios 2a et 2b impliquaient des modifications statutaires touchant aux titres 1 et 2 de l'article 5, le nom de l'AGBD devenait "Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire", le sigle et le logo étaient conservés. Avec le scénario 2a, l'AGBD s'ouvrait aux AID : "Seuls peuvent être membres...les diplômés titulaires de titres en information documentaire acquis en Suisse, de niveau secondaire II ou tertiaire". Le scénario 2b réservait la qualité de membre au " diplômés...de niveau tertiaire ". Le scénario 3 impliquait également des modifications statutaires touchant aux titres 1 et 2 de l'article 5, le nom de l'AGBD devenait "Association genevoise des bibliothécaires et professionnel en information documentaire", l'exigence d'un diplôme disparaissait, l'AGBD était ouverte aux diplômés et à "... tout autre professionnel exerçant ou ayant exercé une activité dans le domaine de l'information documentaire."

La discussion porte essentiellement sur les points suivants : la représentativité professionnelle qui serait augmentée en cas d'acceptation du scénario 2a ou 2b, le niveau et la variété des diplômes requis en cas d'acceptation de ces mêmes scénarios, l'ouverture à des non diplômés et le problème des certifications professionnelles en cas d'acceptation du scénario 3.

Trois scrutatrices sont élues, Mmes Marie-Laure Duparc, Elena Gilardoni et Anna Hug.

57 cartes de vote sont distribuées, la majorité absolue est de 29 voix.

Eric Monnier propose de voter en " cascade " (scénario 1 versus 2 et 3, puis 2 versus 3, enfin 2a versus 2b).

Au premier vote le scénario 1 qui est rejeté par 56 voix contre et une abstention.

Au deuxième vote le scénario 3 qui est rejeté par 54 voix contre et trois voix pour.

Au troisième vote le scénario 2a est accepté à l'unanimité sans abstention.

La discussion porte ensuite la modification des statuts selon le scénario 2a et précisément sur la rédaction du Titre 2, article 5. Il s'agit de savoir si l'on veut une liste précise et exhaustive des diplômés, avec le risque de devoir remettre régulièrement cette liste à jour et donc de devoir revoter à chaque fois une modification des statuts ou si l'on opte pour une formulation ouverte. Au vote, le scénario 2a tel que proposé par le Groupe de travail est crédité de 33 voix pour. C'est insuffisant, la majorité qualifiée (soit les 2/3 des membres présents) nécessaire pour modifier les statuts étant de 38 voix. Michel Gorin rédige alors le texte suivant qu'il lit à l'assemblée:

Article 5. Seuls peuvent être membre de l'Association les diplômés en information documentaire habitant ou travaillant dans le canton de Genève, titulaires de titres acquis en Suisse de niveau secondaire II :

*-CFC d'assistant en information documentaire
ou tertiaire:*

- diplôme de spécialiste HES en information documentaire

- diplômes ABS/BBS ou EBG/ESID

- CESID

ou titres établis à l'étranger, jugés équivalents et reconnus par l'Association

Au vote, la modification des statuts selon le scénario 2a incluant la variante proposée par Michel Gorin est acceptée à l'unanimité sans abstention (57 voix pour).

Eric Monnier remercie l'assemblée de son esprit d'ouverture et souhaite la bienvenue aux Assistants en Information Documentaire.

6. Elections au comité

Catherine Homberger et Olivier Rod atteignant la fin de leur mandat (pas de réélection possible après 6 ans), le comité doit intégrer au moins une personne pour pouvoir fonctionner statutairement. La seule candidate, Anita Matteazzi, bibliothécaire à l'Ecole d'horlogerie, est élue par acclamation.

Jean Blaise Claivaz et Elisabeth Bernardi ont été élus pour deux ans lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2002. Il est souhaitable de les réélire dès ce soir sous peine de devoir convoquer une AG extraordinaire pour le faire en novembre 2004. Tous deux sont réélus par acclamation.

7. Remise du Prix spécial de l'AGBD

Ce prix est destiné à un travail de diplôme d'étudiants de la HES/HEG-ID. Il ne s'agit pas de récompenser le "meilleur" travail ou celui ayant obtenu la meilleure note mais d'un prix "coup de coeur" pour un travail dans lequel l'AGBD se reconnaît. Il est décerné cette année à Mmes Caroline Bosia, Marie-Laure Duparc, Elena Gilardoni et Anna Hug pour *Libraries @ the heart of the Information Society : exposition dans le cadre de la Conférence préparatoire de l'IFLA au Sommet mondial sur la Société de l'Information, Genève, Palais des Nations, 3 et 4 novembre 2003*. Le prochain prix sera décerné lors de la remise officielle des diplômes par la HEG-ID.

8. Divers et proposition individuelle

Michel Gorin propose de décerner le titre de membre d'honneur (Titre 2, article 5 des Statuts) à Danièle Mincio en reconnaissance du travail remarquable effectué lors de la Conférence préparatoire de l'IFLA au Sommet mondial de l'information et des grandes compétences professionnelles mises au service des bibliothèques depuis tant d'années. Cette proposition est acceptée par des applaudissements nourris. Danièle Mincio remercie l'assemblée. Elle annonce que, suite à la pré-conférence de l'IFLA au SMSI, la BBS va contacter la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique afin qu'une introduction à l'usage des bibliothèques fasse désormais partie du programme de la scolarité obligatoire.

Eric Monnier lance pour terminer un appel aux membres pour les inciter à rejoindre la délégation à la formation de la BBS.

Le président clôt l'Assemblée.

Catherine Homberger
Secrétaire du comité AGBD